Saint-Lyé-la-Forêt, en bref

Avril 2013

Directeur de publication: Mme Chantal Beurienne

Commune de Saint-Lyé-la-Forêt

Année 2013, n° 2







Cérémonies du 8 mai

RELEVES DE COMPTEURS

Les agents techniques municipaux procèderont aux relevés des

COMPTEURS

D'EAU

Du 2 avril Au

12 avril 2013



Merci de leur réserver un bon accueil et de dégager l'accès à vos compteurs

(consommation de décembre 2012 à mars 2013)

LA MARE DES MARDELLES A ÉTÉ VICTIME DE POLLUTION

Le 27 octobre 2012, nous avons constaté qu'il y avait de très nombreux poissons morts flottant à la surface de l'eau.

Des prélèvements d'eau ont alors été effectués dans la mare.

Le résultat des analyses indiquent des taux anormaux de pesticides azotés, pesticides organochlorés, pesticides organophosphorés ...

Une plainte a été déposée à la gendarmerie par Monsieur le Maire et Monsieur le Président de l'Association des Pêcheurs.

Nous précisons que c'est la deuxième fois que cette mare est polluée.

Résultat :

- 300 kilos de poissons morts
- → Frais d'analyses = 502.32 €
- → Interdiction de pêcher jusqu'à nouvel ordre.

A COMPTER DU 8 AVRIL 2013

La collecte des ordures ménagères et collecte sélective auront lieu le JEUDI APRES MIDI, y compris aux Mardelles.



LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Décret n°2013 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires :

Article 1 : Etablit le projet de projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,

Article 2 : La semaine scolaire comporte pour tous les élèves, 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Les heures d'enseignement sont organisées, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à raison de 5h30 maximum par jour, et de 3h30 maximum par demi-journées, selon le respect du calendrier scolaire national prévu à l'article L 521-1, sans réduction ou augmentation sur l'année scolaire du nombre d'heures d'enseignement, ni modification de la répartition.

Le conseil d'école, ou la commune, ou l'EPCI, intéressé peut transmettre au Directeur Académique de l'Education Nationale (DASEN) chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré, un PROJET d'organisation de la semaine scolaire.

Le DASEN agissant par délégation du recteur, arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département dont il a la charge, après examen des projets qui lui ont été transmis, après avis du Maire. Cet avis est réputé acquis en l'absence de notification au DASEN, d'un avis express, dans un délai de 15 jours à compter de la saisine.

Lorsqu'il arrête l'organisation de la semaine scolaire d'une école, le DASEN agissant par délégation du recteur d'académie veille au respect des conditions mentionnées aux articles D 521-10 et D 521-11.

Il s'assure de la compatibilité de cette organisation dans l'intérêt du service et le cas échéant, de sa cohérence avec le projet éducatif territorial élaboré conjointement par la collectivité, les services de l'Etat, les autres partenaires intéressés.

Il s'assure également que cette organisation ne porte pas atteinte à l'exercice de la liberté, de l'instruction religieuse (2nd alinéa de l'article).

Le DASEN peut donner son accord à une dérogation aux dispositions du 2ème alinéa de l'article D 520 -10 lorsqu'elle est justifiée par des particularités du projet éducatif territorial et que l'organisation proposée présente des garanties suffisantes.

La décision prise par le DASEN ne peut-être supérieure à 3 ans.

A l'issue de cette période, cette décision peut-être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure.

Les décisions prises par le DASEN pour fixer les heures d'entrée et de sortie de chaque école sont annexées au règlement type départemental mentionné à l'article R 411-5 après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale, sans préjudice du pouvoir de modification conféré au Maire de la commune, par les dispositions de l'article L 521-3.

Article D 521-13, des activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes restreint d'élèves :

- pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leur apprentissage,
- pour l'aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.

L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'Education Nationale.

Le Maire ou Président de l'EPCI, peut, <u>au plus tard le 31 mars 2013</u>, demander au DASEN le report de l'application du présent décret à la rentrée 2014, pour toutes les écoles de la commune.

MAIRIE

OUVERTURE AU PU-BLIC

Mardi: 15h—19h Mercredi: 9h—12h Vendredi: 15h—18h

Permanences urbanisme le mardi et le vendredi

tel: 02.38.91.84.72 fax: 02.38.91.86.44

mairie.de.st.lye@wanadoo.fr

Le Maire ou Président de l'EPCI saisit le Conseil Général compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

Si au terme d'un délai de 20 jours, après sa saisine, le Conseil Général n'a pas fait connaitre son avis sur la demande mentionnée au deuxième alinéa, cet avis est réputé favorable.

Depuis la mise en place de la semaine de 4 jours en 2008, l'analyse du Ministre de l'Education Nationale est la suivante :

- Le nombre de jours d'école en France est le plus faible d'Europe : 144 jours contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE,
- Une semaine courte de 4 jours, contre 5 à 6 jours chez nos voisins européens,
- Une année scolaire de 36 semaines et 864 heures d'enseignement en moyenne, ce qui justifie , aux yeux de notre ministre, une réforme.

Le 22 janvier 2012, les maires des communes et adjoints ont été reçus à la mairie de Loury, par Madame Rioux, inspectrice de l'académie du secteur, qui a expliqué les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires.

Le 30 janvier 2013, à Marcilly-en-Villette, nous avons pu écouter Mr Toupry, DASEN, présentant le bienfondé de cette réforme et ses modalités d'application.

Le 31 janvier, pour faire suite à cette réunion, les maires et adjoints, se sont de nouveau réunis au sein de la CCF à Loury pour l'ébauche de l'application de la Réforme.

Ensuite, le 14 février 2012, les institutrices du RPI, les élus et les parents d'élèves élus du RPI se sont rencontrés afin d'évoquer l'organisation future.

A l'issue de cette première réunion, il a été décidé d'envoyer un courrier au Conseil Général, demandant si une adaptation des horaires de ramassage du bus était envisagée dans le cadre de cette réforme nationale.

Dans sa réponse reçue le 1er mars 2013, le Conseil Général répond qu'il n'envisage pas de modifier les horaires du bus par rapport aux horaires actuels : « // est prévu un seul ramassage par jour à l'issue des activités pédagogiques complémentaires. Cependant, si vous désirez modifier les horaires de votre école (de vos écoles : RPI) vous devez adresser une demande précise à l'inspectrice, qui devra nous saisir avant le 31 mars 2013. Ce n'est qu'ensuite qu'elle sera étudiée par les services du Conseil Général »

Le 15 mars 2013, après sa séance ordinaire, le Conseil d'école a réexaminé la réforme des rythmes scolaires.

Tous les parents d'élèves élus étaient invités et peu d'entre eux étaient excusés représentant ainsi l'ensemble des parents de nos écoliers. Tous les enseignants du RPI étaient aussi présents ainsi que les élus des communes de Saint-Lyé et Villereau, en charge des affaires scolaires, Madame la représentante DDEN était présente aussi.

Après les débats, un tour de table a été effectué, et chacun a ainsi pu faire part de son sentiment/ressentiment à l'égard de cette réforme.

J'ai proposé un vote sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à l'issue de cette rencontre. Cette proposition a reçu un écho positif.

La question était la suivante: « Qui, parmi les représentants élus, et équipe enseignante, souhaite que la réforme des rythmes scolaires soit mise en place dès la rentrée 2013-2014 ?

La réponse fut la suivante :

- 13 personnes pour
- 8 personnes contre

Il faut préciser que la mise en place de cette réforme à la rentrée de septembre 2013-**2014 ne pourra être effective qu'à la condition suspensive suivante : la mo**dification des horaires de ramassage scolaire du Conseil Général.

CEREMONIE DU 8 MAI

Rassemblement à 10h30 devant la Mairie

Départ du défilé à 10h45

Dépôt d'une gerbe de fleurs au Monument aux Morts

Prestation de l'Echo de la Forêt

Vin d'honneur à la Salle Polyvalente



Un courrier en ce sens a alors été envoyé à Madame Rioux, inspectrice, qui doit en informer le DASEN et transmettre la demande au Conseil Général.

Ce courrier a été signé par les deux maires du RPI, le 18 mars 2013, et posté le même jour.

A noter que si le Conseil Général refuse la modification des horaires de transport scolaires, ce courrier ferait alors office de demande de dérogation pour la rentrée 2014-2015.

Voici les horaires demandés et décidés en conseil d'école relatifs à l'application des directives de la réforme des rythmes scolaires et les horaires de classe qui s'y rapporteraient.

<u>L'école de Saint-Lyé</u>	<u>Les horaires de bus de</u>	<u>Les horaires de bus demandés</u>	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	<u>Le matin</u>		
De 9h00 à 12h15	Départ du bus de Villereau	8h30	
Et de 14h00 à 16h00	Arrêt les Mardelles	8h37	
<u>Mercredi</u>	Arrêt Mouille Savate	8h39	
De 9h00 à 12h00	Arrêt maternelle St Lyé	8h41	
	Retour Villereau	8h50	
<u>L'école de Villereau</u>	<u>Le soir</u>		
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	Départ du bus de Villereau	15h55	
De 9h00 à 12h15	Arrêt maternelle Saint-Lyé	16h05	
Et de 13h45 à 15h45	Arrêt Les Mardelles	16h08	
<u>Mercredi</u>	Arrêt Mouille Savate	16h10	
De 9h00 à 12h00	Retour Villereau	16h17	

La pause méridienne sera prolongée de 15 minutes le midi, bénéfique pour les deux services de restauration, mais handicapante pour les élèves de CE2, CM1-CM2 après la pause déjeuner., d'où un besoin certain de jeux de société ou petits jeux éducatifs à développer sur place et/ou peut-être en classe afin de passer le temps qui sera considéré comme temps périscolaire, ou péri-éducatif : et nous ne pouvons nous permettre un projet éducatif : PEDT, trop contraignant, et temps trop court dans le cadre d'activités ludiques, pas plus qu'un service de cantine supplémentaire le mercredi.

Cette réforme dite pour le bien de l'enfant a quand même beaucoup d'imperfections et une multitudes d'incidences et de contraintes financières pour TOUS.

- Pour les parents d'abord : les élèves seront accueillis plus tard. Cela sera possible pour certains, mais pour d'autres, il faudra prévoir le coût d'une garderie ou d'une assistante maternelle supplémentaire pour le matin, et il en sera de même le soir.
- Pour le mercredi, le Conseil Général annonce un coût supplémentaire pour les transports de 600 000 € sans préciser qui en assumera la charge.
- Pour les communes, comme ici Saint-Lyé-la-Forêt : les 3 classes de maternelle fonctionne-ront les mercredis matins, impliquant la présence des 3 ATSEM sur la matinée, engendrant de surcroit des modifications dans la réalisation de l'entretien des bâtiments scolaires. Le coût supplémentaire pour la commune s'élèverait entre 3 000 € et 3 500 € et vous avez sans doute lu ou entendu que les collectivités devaient faire des économies ! en dépensant plus ?

La réforme nous est imposée et il faudra l'appliquer!

Certains voient pour 2013, un délai trop court, et d'autres pour 2014 un délai trop long, chacun a le droit d'exprimer son opinion.

Toutefois, lors d'un précédent conseil municipal, sur un tout autre sujet qui avait pour objet bien plus l'enfant que l'adulte, et sur lequel je n'ai été soutenu que par un seul conseiller, je me suis entendu dire, que même contre, j'étais tenu en tant que premier magistrat, d'appliquer la loi! que tout le monde s'en souvienne.

Nous vous tiendrons informés des réponses obtenues auprès du Conseil Général et de l'Inspection académique.

Jean-Paul Triffault

L'écho du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2012

Présentation technique et financière par le bureau d'études IRH, de l'avant projet pour la nouvelle Station d'Epuration. A l'issue de cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pu poser leurs questions. Monsieur le Maire a ensuite interrompu la séance pour donner la parole au public.

Le CM décide de transférer la compétence « étude et mise en place des zones de développement éolien » à la Communauté de Communes de la Forêt.

Le CM décide à l'unanimité de revaloriser l'indemnité de gardiennage d'église (163 €/ an) et de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) = 1 700€.

Séance du 15 janvier 2013

Le Conseil Municipal donne pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de consentir pour le compte de la commune, la promesse de vente au profit de l'aménageur Lotir Centre.

Le CM sollicite auprès de la Préfecture une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), pour une future station d'épuration.

Considérant les problèmes récurrents de l'eau jaune sur le réseau d'eau potable, les nouvelles dispositions pour les demandes de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), le CM décide de confier au Bureau d'études IRH, le soin d'établir un diagnostic précis de l'état des réseaux et d'informatiser celui-ci, ce qui servira à long terme de support pour entreprendre des travaux au fur et à mesure des possibilités financières de la commune, le problème prioritaire étant l'eau jaune.

Séance du 26 février 2013

Le conseil municipal renouvelle la convention avec le prestataire de gestion communale informatique Segilog, valide l'option proposée par IRH concernant l'audit sur l'eau et approuve le lancements des DCE de la station d'épuration.

Séance du 25 mars 2013

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion du receveur municipal de la commune et de l'eau & assainissement ainsi que les comptes administratifs du Maire.

Commune 2012

- déficit d'investissement = -52 853,33 €
- excédent de fonctionnement = **379 188.92 €**
- Résultat de l'exercice = + 326 335,59 €

Eau & Assainissement 2012

- excédent d'investissement = 173 531,43 €
- excédent de fonctionnement = 157 377.63 €
- Résultat de l'exercice = + 330 909,06 €

Bilan des Investissements 2012

Salle Rive du Nan

- Armoire frigorifique bar = 1 384,97 - Cuisine 22 144,44

- Matériels divers 3 227,02 - Extincteurs 1 780.74

- Penderie Vestiaires = 3 023,69

- Vidéo Projection = 15 146,96

- Rideaux de scène = 14 586.70

Démolition de l'ancienne salle 19 945,69

Local Communal — VAMP

- Béton =1.382.10

- Installations électriques = 7 891,62

 Couverture =1 554,80

- **Porte, sanitaires** ... =2 603,52

Enrochement Mare des Mardelles 8 479,64 €

Cimetière, espace cinéraire 13 878.19 €

Voirie, Virage du Coudresceau 17 154,75 €

Réhabilitation des réseaux 254 080.11 €

Autres Investissements divers

- Ecoles : vélos, rollers = 734.89 - Ecoles : tour PC 500.00

- Mairie : stores 2263,31 - Mairie : PC accueil =

1558.39 - Mairie: logiciels communaux = 2 661,10

- Restaurant scolaire, lave-vaisselle = 3 521,50
- Local poubelles, construction fournitures = 873,34
- Ateliers communaux, matériel = 1 578,62



Le conseil Municipal renouvelle l'adhésion au FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) et au FUL (Fonds unifié au logement).

Il instaure l'Indemnité Horaire pour heures supplémentaires afin de permettre l'accompagnement du personnel communal des écoles aux classes de découverte.

Le CM valide le coefficient 1 pour les taux d'imposition. Les taux de 2013 restent donc identiques à ceux de 2012 (Taxe habitation = 11.33% / Taxe foncière (bâti) = 18.69% / taxe foncière (non bâti) = 43.57 %).

Le CM forme un groupe de travail pour étudier le programme de défense incendie sur la commune.

Le CM décide d'instaurer un sens unique, rue du Plessis pour les véhicules à moteur. Cependant une voie sera matérialisée pour les cyclistes et piétons.

Pour faire suite à la consultation relative aux bureaux de contrôle pour la construction de la station d'épuration, le CM retient l'entreprise QUALICONSULT pour le contrôle SPS, et l'entreprise APAVE Parisienne pour le contrôle technique.

Le CM valide au chapitre, <u>les Budgets Primitifs 2013</u>, présentés par Monsieur le Maire qui s'équilibrent en recettes et en dépenses ainsi que suit :

Commune 2013

Eau & Assainissement 2013

INVESTISSEMENT	<u>FONCTIONNEMENT</u>	INVESTISSEMENT	<u>FONCTIONNEMENT</u>
D = 461 369.00	D= 947 790.00	D = 1 509 450	D= 188 277
$R = 461 \ 369.00$	R= 947 790.00	R = 1509450	R= 188 277

Le CM décide que l'augmentation du prix du m3 d'eau et d'assainissement décidé en séance de conseil municipal du 11 septembre 2012, ne prendra finalement effet qu'à compter du 1er avril 2013.

ASCL

Chasse aux œufs de Pâques



Lundi 1er avri I 2013

Accès gratuit

Ouvert aux enfants jusqu'à 12 ans

TOMBOLA **organisée au profit des enfants : 1€** le ticket.

Rendez-vous à 10h00

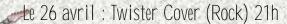
à l'entrée de la Forêt au bout de la rue Neuve

Pot de l'amitié à l'issue de la chasse aux œufs



AU LION D'OR

Programmation



Le 24 mai : Marmouz Garden (chanson alternative française) 21h

Le 28 juin : Concert extérieur Thème Disco/Funk à partir de 20h

ASCL



Les vacances approchent!

L'ASCL prépare son centre aéré qui se déroulera du 8 juillet au 2 août 2013 inclus.

Les inscriptions sont prévues semaines 14 et 15 (du 2 avril au 12 avril)

De nombreuses activités seront proposées aux enfants de 4 à 12 ans, durant ce mois de juillet.

Vous avez besoin de renseignements, vous pouvez contacter : Monsieur Guy LAUNAY au 02.38.75.58.28

Grand Rassemblement de Véhicules Anciens et de Collection 15 septembre 2013 Chateau de Charbonnière St Jean-de Baute - Bouwer (48) Entres Venteums Garrière de 10 n - 17 n Figurition Illier de de Charbonnière Aux de la partie de Charbonnière de 10 n - 17 n Crédit de Venteum Constitution de Charbonnière de Crédit de Charbonnière de Charbonnière de Charbonnière de Crédit de Charbonnière de Crédit de Charbonnière de Charbonnièr

La saison redémarre sur les chapeaux de roues pour les VAMP

Nombreuses expositions et sorties sont au programme de cette année.

Continuer à venir nombreux nous encourager sur nos rassemblements mensuels tous les 3ème dimanches de chaque mois derrière la Mairie, comme le font déjà plusieurs habitants de St Lyé qui viennent réqulièrement nous rencontrer.

2013, encore une année importante pour les VAMP de St Lyé la Forêt.

L'organisation du « GR2013 » Grand Rassemblement d'Autos et Motos de collection bat son plein et occupe son monde depuis 1 an déjà.

L'objectif de ce projet pour les VAMP est de réunir le plus possible de véhicules de collection à une même date, en un même lieu dans le département du LOIRET lors des journées du Patrimoine en France.

Pour cet objectif, il nous fallait trouver beaucoup d'espace et seulement pour cette raison, nous nous déplacerons exceptionnellement sur un site prestigieux et reconnu dans la région.

Ce grand rassemblement se déroulera le **15 septembre 2013 au Château de** Charbonnière à Saint Jean de Braye afin d'accueillir tous les collectionneurs de véhicules de collection et tout public sans âge particulier se passionnant pour le patrimoine automobile et motocycle ancien.

Nous associons à cette manifestation les associations partenaires du départe-

ment ayant le même but dans leurs statuts, c'est-à-dire, la sauvegarde du patrimoine automobile et motocycle ancien.

Nous associons également tous nos partenaires institutionnels et privés qui nous font confiance et sans qui l'organisation de cette manifestation aurait été rendue plus difficile.

Maintenant que le projet est très avancé, les VAMP espèrent beaucoup sur la réussite totale de cette manifestation et le plaisir qu'auront les collectionneurs à faire partager au public leur passion pour ce patrimoine ancien.





APRES-MIDI DANSANT par Les Aînés de la Forêt

samedi 13 avril de 14h30 à 19h30 "Rive du nan"

animé par l'orchestre "Top Musette"

Entrée 12€. Repas sur réservation 12€

02 38 75 58 28 02 38 91 85 92

AGENDA

Bal samedi 13 avril

Art floral jeudi 4 avril

Atelier culinaire le 9

Visite entreprise à

Malesherbes le jeudi

Visite centre de tri-

postal à Saran le

ieudi 25 avril

et 24 avril

18 avril

LOTO DU FOOT

Vendredi 19 et samedi 20 avril 20h30

LOTO DES JOYEUX LUTINS Samedi 27 avril 20h30 dimanche 28 avril 14h30



L'AS Saint-Lyé la Forêt Tennis de Table organise son traditionnel vide-greniers le dimanche 19 mai 2013 de 08 à 18h. Mise en place dès 6h. Les emplacements qui doivent accueillir le véhicule font 4m sur 6m. Le coût est de 10 €.

Réservation indispensable au 06-03-17-38-67

L'Amicale de Pêcheurs

organise son traditionnel concours de pêche le mercredi 1er mai 2013 à la mare de Saint Lyé la Foret.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de Monsieur Philippe Charbonneau: 02.38. 75.53.92



LES AINÉS DE LA FORÊT



Les Aînés de la Forêt ont tenu leur Assemblée Générale le 26 janvier à la salle polyvalente.

La présidente Monique Launay a rappelé que l'année 2012 fut une année riche pour l'association et que le club a fonctionné avec beaucoup d'entrain.

La convivialité a été au rendez-vous tout au long de l'année, loto avec les Joyeux Lutins et l'ASCL, des décorations de Noël avec les enfants de l'école maternelle, sans oublier les repas à thèmes.

Pour le bilan des activités le club a organisé tout au long de cette année 2012 des loisirs créatifs, de l'art floral et des cours d'arts culinaires qui remportent un vrai succès auprès des adhérentes, sans oublier les visites des entreprises orléanaises. Le bilan financier du club est positif, ce qui permet au club de financer une partie des activités et sorties

Au cours de cette Assemblée Générale, 12 nouveaux adhérents se sont inscrits, nous sommes actuellement 64 adhérents.



Tous les mois, 2 groupes de 8 adhérentes et adhérents s'inscrivent pour participer à cet atelier culinaire pour réaliser des mets délicieux et pour partager des trucs et astuces que notre animatrice Claudine nous apprend avec beaucoup de savoir. A la fin de chaque atelier, chacun participe à la dégustation de la préparation du

et de partage.

jour dans un bon moment de convivialité

Les Aînés de la Forêt ont participé à un après-midi créa loisirs à la salle de la Forêt.

Agnès, l'animatrice, nous a conseillé et apporté sa touche finale à la réalisation d'un hérisson. Une dizaine d'adhérentes ont pu faire ce pliage dans la bonne humeur et se sont données rendez-vous pour un futur atelier.



Les Aînés de la Forêt se sont réunis ce mercredi comme d'habitude, mais pour partager un repas "Raclette"

Une quarantaine d'adhérents ont apprécié ce moment de convivialité . L'aprèsmidi s'est terminée

par les jeux de tarot, belote , chaloupée et rami.



Les Aînés se retrouvent une fois par mois sous les conseils de Dominique Van Belle pour participer à un après-midi patchwork.

Chacune crée son ouvrage, au début on commence par un cousin , mais après quelques mois de pratique, la plupart d'entre nous ont décidé de faire des plaids pour canapés ou des têtes de lit,

la récompense pour Dominique de voir ses élèves progresser. L'après-midi se termine par un goûter en toute convivialité.



Le club des Aînés se retrouve avec le club du Maintien en Forme, tous les jeudis à 14 h00 rendez-vous derrière la mairie pour une marche en forêt.